

LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



Le chômage des jeunes gens

par Corn. Mertens

JAMAIS dans l'histoire des peuples, le problème du chômage n'a été placé autant à l'avant-plan des préoccupations quotidiennes que depuis la fin de 1929, la crise mondiale ayant, depuis cette époque, condamné des millions de travailleurs à l'oisiveté forcée et jeté ceux-ci avec les leurs dans le plus profond dénûment.

Toutefois, si la tâche la plus urgente du mouvement syndical a consisté et consiste encore à mettre tout en œuvre pour obtenir des administrations publiques — tant de l'Etat que des provinces et des communes — que les sans-travail obtiennent un minimum de secours, les autres aspects du problème n'ont jamais été perdus de vue. Et ainsi, son attention a été retenue d'une manière constante par la situation intenable créée aux jeunes gens par la crise. En effet, un nombre considérable parmi ceux-ci, au moment de quitter l'école, ne trouvent pas l'occasion d'apprendre un métier qui doit leur permettre un jour, arrivés à l'âge de créer une famille, de vivre convenablement avec les leurs.

Il y a plus, un grand nombre de jeunes gens qui, après avoir terminé leur instruction primaire, ont fréquenté l'école professionnelle, où ils ont appris un métier, se trouvent dans l'impossibilité de l'exercer et courent le risque de voir leur échapper le fruit de plusieurs années d'instruction professionnelle.

Il n'est donc guère étonnant que cette situation forme l'objet de discussions et de recherches

constantes pour trouver une solution satisfaisante.

L'Organisation internationale du Travail n'a jamais perdu cette question de vue. Ses services compétents se sont appliqués à rassembler les matériaux nécessaires pouvant faciliter dans la mesure du possible l'étude du problème sur le plan international. Aussi, bientôt, l'idée gagna du terrain de voir la question du chômage des jeunes gens portée à l'ordre du jour de l'une des sessions de la Conférence internationale du Travail.

Lorsque, en février 1933, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail eut à fixer les points devant figurer à l'ordre du jour de la Conférence de 1934, le groupe ouvrier s'employa vigoureusement à obtenir l'inscription de cette brûlante question. Ce fut en vain, cependant!

En octobre de la même année, il s'agit d'élaborer l'ordre du jour de la Conférence de 1935. Cette fois-là, les efforts du groupe ouvrier furent couronnés d'un meilleur succès, car, par 18 voix contre 1, il réussit à obtenir l'inscription du problème. Mieux encore, par 15 voix contre 8, il fut décidé de rédiger le rapport de telle manière que la Conférence de 1935 fût à même, si elle le désirait, de donner au problème une solution en une session, c'est-à-dire de renoncer à l'habituelle double discussion et de décider d'emblée l'adoption d'un projet de convention ou d'une recommandation.

Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, en sa session de fin septembre dernier, était appelé à se prononcer sur le rapport déposé au sujet du chômage des jeunes gens. Il approuva ce rapport, qui sera donc envoyé sous peu aux gouvernements.

Ce rapport est un excellent document et nous aurons l'occasion d'y puiser pour notre organe des faits et des chiffres intéressants.

Nous nous bornerons aujourd'hui à citer les différents chapitres de ce document important et à déduire une brève conclusion.

Le premier chapitre traite de la question des statistiques concernant le chômage de la jeunesse. Et immédiatement, on est frappé par le fait que, malgré les soins avec lesquels les matériaux ont été rassemblés, dans l'ensemble, on ne peut donner des chiffres définitifs concernant l'étendue du chômage dont sont frappés en ce moment les jeunes travailleurs des deux sexes.

Il y a lieu de signaler en premier lieu que la manière dont les statistiques sont dressées dans les divers pays est loin d'être uniforme. En second lieu, il s'agit habituellement d'enquêtes auxquelles on procède à des époques différentes, alors que tous les pays ne se donnent pas la peine de faire un effort pour connaître le nombre de jeunes chômeurs.

Toutefois, telles qu'elles figurent dans le rapport, les statistiques sont très instructives et méritent que nous en publions quelques extraits, pour l'édification de nos membres.

Commençons par l'Allemagne, dont les chiffres concernent la situation existant au 16 janvier 1933 :

Jeunes ouvriers :

	Hommes	Femmes	Total
Jusqu'à l'âge de 17 ans	79,826	59,037	138,863
De 18 à 24 ans . . .	771,555	211,935	983,490
	851,381	270,972	1,122,353

Jeunes employés :

	Hommes	Femmes	Total
Jusqu'à l'âge de 17 ans	8,181	19,423	27,604
De 18 à 24 ans . . .	82,277	85,199	167,476
	90,458	104,622	195,080

Les deux catégories réunies :

	Hommes	Femmes	Total
Jusqu'à l'âge de 17 ans	88,007	78,460	166,467
De 18 à 24 ans . . .	853,832	297,134	1,150,966
	941,839	375,594	1,317,433

Les statistiques concernant le Danemark sont le résultat d'une enquête faite par ses offices de placement à la date du 5 mai 1933 :

	Hommes	Femmes	Total
Agés de 18 à 22 ans .	16,500	2,734	19,234
» 23 à 25 ans .	15,422	1,616	17,038
» 26 ans et plus	82,623	10,412	93,035
	114,545	14,762	129,307

Il résulte de ces chiffres que les jeunes chômeurs âgés de 18 à 25 ans forment à peu près 28 p. c. du nombre total des chômeurs.

L'enquête aux Etats-Unis date déjà d'avril 1930 et concernait les chômeurs partiels et complets .

	Hommes	Femmes	Total
Agés de 10 à 14 ans .	2,409	1,703	4,112
» 15 à 19 ans .	242,273	101,787	344,060
» 20 à 24 ans .	423,602	110,900	534,502
	668,284	214,390	882,674

Quant à la Grande-Bretagne, il y a des statistiques très différentes dont la reproduction demanderait trop de place. Aussi, nous bornerons nous à reproduire le tableau suivant, qui est le résultat d'une enquête faite le 2 février 1931 sur la situation personnelle des chômeurs :

(Pour-cent chômeurs)

	Hommes	Femmes	Total
Agés de 14 à 17 ans .	3.0	8.0	5.0
» 18 à 20 ans .	7.9	15.6	9.8
» 21 à 24 ans .	14.7	22.4	16.5
	25.6	46.0	31.3

Pour l'Italie, il y a la statistique suivante relative aux chômeurs indemnisés en 1932 :

	Hommes	Femmes	Total
Total	602,170	329,244	931,414
Dont :			
Agés de 15 à 19 ans .	67,025	75,492	142,517
» 20 à 25 ans .	130,059	114,080	244,139

Une enquête faite en Norvège en 1933 a révélé que sur 75,000 chômeurs, 20,000, ou environ 27 p. c., étaient des jeunes gens âgés de 18 à 24 ans; 7,000 parmi ceux-ci n'avaient jamais travaillé d'une manière constante avant de tomber définitivement sans travail.

En Suède, une enquête à laquelle on procéda le 30 novembre 1933 a démontré que dans ce pays-là, sur 170,203 chômeurs, il n'y en avait pas moins de 57,412, soit 33.7 p. c., appartenant à la catégorie de ceux de 16 à 25 ans.

Nous tenons à reproduire un dernier tableau donnant le nombre de jeunes chômeurs exprimé en pour-cent par rapport au nombre total des sans-travail :

Pays	Date	o/o
Allemagne	1933	26.1
Danemark	1933	26.0
Etats-Unis	1930	27.6
Finlande	1933	33.3
Angleterre	1931	31.0
Hongrie	1930	42.0
Italie	1932	41.5
Norvège	1933	27.0
Pays-Bas	1933	27.8
Suède	1933	33.7
Suisse	1933	20.0
Tchécoslovaquie	1932	24.6

Le deuxième chapitre du rapport traite de la durée de la scolarité obligatoire et de l'âge d'admission dans l'industrie. Le troisième se rapporte à l'instruction générale, l'enseignement professionnel et l'aide sociale aux jeunes chômeurs. Le quatrième concerne l'occupation productive des jeunes chômeurs, alors que le cinquième chapitre donne un aperçu du placement et du développement des possibilités pour aboutir à une occupation normale.

L'ouvrage se clôture en énumérant les différents points sur lesquels les gouvernements devraient être consultés.

* * *

Etant donnée la nature du problème, il est dès à présent quasi certain que la Conférence décidera en 1935 l'adoption d'une *Recommandation*.

Il y a pour cela plusieurs sérieuses raisons. Il est extrêmement difficile, d'abord, de soustraire la question du chômage des jeunes gens à l'ensemble du problème du chômage. Des mesures peuvent et doivent, certainement, être prises, spécialement concernant les jeunes gens, mais les mesures générales susceptibles de remédier au chômage profitent à tous les chômeurs, tant jeunes que vieux.

D'autre part, il est certain que l'on ne trouverait pas une majorité pour renoncer à la double discussion, si malgré tout, on voudrait faire adopter une convention. Dans ce cas, il est probable qu'en 1935, on ne discuterait que les points d'un questionnaire et renverrait la décision à la Conférence de 1936, alors qu'il ne serait pas encore certain si, cette année-là, on pourrait obtenir une Convention.

Il est décidément dans l'intérêt des jeunes chômeurs, que la question soit réglée en 1935 par l'adoption d'une *Recommandation*. De cette façon, on met un terme aux tergiversations autour de la solution du problème, et le mouvement syndical de tous les pays peut placer les organismes responsables, notamment les gouvernements, devant leurs responsabilités. Au mouvement syndical incombe la tâche de faire de la propagande pour la réalisation des mesures préconisées, capables d'atténuer la détresse des jeunes chômeurs et de favoriser leur occupation.

Il s'agit précisément de cela! Il faut que les jeunes chômeurs soient mis en état, non seulement d'apprendre convenablement une profession ou un métier, mais aussi, en exerçant celui-ci, de gagner convenablement leur vie.

C'est là le but principal que l'on poursuit en ce moment.

Quelles sont les enquêtes faites sur le chômage et la jeunesse?

En ce qui concerne les enquêtes relatives à la situation des jeunes chômeurs ainsi que des enfants des chômeurs, il faut constater la carence complète des pouvoirs publics à tous les étages : Etat, provinces et communes.

Les seules enquêtes qui ont été faites émanent d'organisations privées, politiques, syndicales et scientifiques.

En ce qui concerne les *enfants de chômeurs*, nous devons mentionner en premier lieu l'enquête copieuse qui a été ouverte au mois d'avril 1933 par la section liégeoise de la Centrale du P. E. S. et dont les résultats et les conclusions ont été publiés dans un volume de plus de cent pages : *L'Enfant, le Maître, l'Ecole — Etude socio-pédagogique — Travail collectif*.

En second lieu, nous avons l'enquête effectuée en 1932 dans le Centre par l'Œuvre du Soutien aux enfants des chômeurs de Jolimont. Elle portait sur 202 enfants de chômeurs complets, et excelle par sa précision.

Aucune publication ou enquête spécialement consacrée aux enfants des chômeurs n'a été effectuée en dehors des deux précédentes.

Il est évident que l'on peut puiser de nombreux renseignements dans les enquêtes plus larges sur les conditions de vie des chômeurs, que nous aurons encore l'occasion d'énumérer.

Les enquêtes sur la situation des *jeunes chômeurs* de 14 à 21 ans ne sont guère plus nombreuses.

Nous avons d'abord le rapport sur la situation des jeunes chômeurs au congrès de 1932 de la F.N.J.G.S.

Ensuite, nous avons l'exposé sur la jeunesse et le chômage fait par notre camarade Galliaert au congrès extraordinaire de la Commission syndicale.

Puis, il y a l'interpellation de notre camarade Renard au Sénat, les 15 et 16 mai, et la discussion relative à celle-ci.

La remarque que nous avons faite ci-dessus au sujet des enfants, s'applique également ici. Les enquêtes d'un caractère plus général nous fournissent des renseignements sur la situation des jeunes chômeurs.

L'enquête la plus complète est certes celle qui a été effectuée par l'Institut de Sociologie Solvay et qui a été publiée en quatre petits volumes, consacrés respectivement à des familles de chômeurs bruxelloises, brugeoises, anversoises et liégeoises.

De Strijdkreet, l'organe de la section régionale anversoise de la Centrale du Bâtiment, du 29 janvier 1934 et du 26 mars 1934, contient des résultats d'une enquête effectuée parmi les membres chômeurs de cette organisation.

Une autre enquête, effectuée à Anvers par le Dr Coole parmi les membres du cercle gymnastique « De Hoop », nous fournit également des renseignements intéressants.

Un aspect spécial du problème mérite un examen séparé ; il s'agit du surpeuplement des universités, ainsi d'ailleurs que des établissements d'enseignement moyen, et du chômage des jeunes intellectuels, universitaires et autres.

A ce sujet, nous trouvons de nombreux renseignements dans une série d'articles publiés récem-

ment par l'*Avant-Garde*, l'organe des étudiants de Louvain.

L'aggravation du problème des jeunes chômeurs et l'action des organisations syndicales ont enfin secoué l'inertie du Gouvernement, qui a décidé la création d'une commission spéciale chargée d'étudier le problème.

L'activité d'hiver de la Jeunesse syndicale d'Anvers

La Jeunesse syndicale inaugure, avec une énergie redoublée, son activité d'hiver, pour le renforcement du mouvement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le travail des sections préparatoires recevra une attention spéciale ; ces sections groupent la jeunesse de 14 à 16 ans. La pratique a enseigné qu'il vaut mieux de fixer pour ceux-ci un programme différent de celui des plus âgés.

Le film sera mis au service de la propagande. La croisade de propagande, qui a déjà commencé en été, sera encore amplifiée. Les principaux moyens de propagande restent la visite à domicile, les tracts, affiches, timbres de propagande, etc. Nos camarades ont aussi l'intention d'organiser une croisade antifasciste.

Dans le courant du mois de mars, on organisera partout, en préparation du 4^e congrès annuel, des réunions monstres. En même temps, on organisera partout des congrès régionaux.

En prévision de la manifestation nationale à Bruxelles, des caisses d'épargne ont été organisées partout.

Le travail d'éducation, qui sera exécuté dans 35 sections, comprend des cours et conférences pour jeunes syndiqués, sur l'état corporatif, le Plan du Travail, etc.

La Direction seule organise déjà 525 réunions d'éducation, durant les mois d'hiver, dans tout l'arrondissement d'Anvers.

Les cours et conférences « abstraits » seront accompagnés d'intermèdes récréatifs et de divertissements.

De plus, plusieurs sections organiseront, de leur initiative, des conférences, etc.

Un cours spécial sera organisé à l'intention des membres dirigeants des sections préparatoires. Des conférences week-end, où l'on discutera les modalités de l'action et de la propagande, ainsi que la nécessité de l'économie planée, figurent également au programme.

Et tout cela, ce n'est que l'activité qui part de la Direction centrale. Plusieurs sections ont organisé des cercles d'études.

Nos camarades sont d'avis qu'un mouvement de jeunesse doit être avant tout un mouvement d'éducation, et ils ne failliront pas à leur tâche dans ce domaine.

Disons, en fin de compte, que toute leur propagande sera placée sous le signe du Plan du Travail.

Cours pour jeunes syndiqués

La Commission syndicale, d'accord avec la Centrale d'Éducation ouvrière, reprendra cette année encore, avec la collaboration des Fédérations de Syndicats, l'organisation de cours pour la formation syndicale des jeunes syndiqués.

Comme nous l'avons annoncé l'année dernière, nous organiserons, à partir de la saison 1934-1935, deux cours. Le premier cours s'adresse aux jeunes syndiqués qui n'ont encore participé à aucun cours pour jeunes syndiqués. Le second cours, appelé le cours de deuxième année, est destiné aux élèves ayant suivi le cours de première année.

Voici le programme des deux cours :

Première année :

- 1) L'organisation syndicale naguère et aujourd'hui ;
- 2) Le rôle des sections locales ou régionales dans la vie d'une Centrale nationale. Les hommes de confiance ;
- 3) Les Centrales nationales ;
- 4) La Commission syndicale ;
- 5) Les Fédérations de Syndicats ;
- 6) Les relations du mouvement syndical avec les autres branches du mouvement ouvrier ;
- 7) Les relations internationales du mouvement syndical ;
- 8) Le mouvement syndical et la jeunesse.

Deuxième année :

- 1) Les principaux services syndicaux ;
- 2) La grève ;
- 3) Les conventions collectives ;
- 4) L'assurance-chômage ;
- 5) La question de la rémunération du travail ;
- 6) La durée du travail ;
- 7) La législation sociale ;
- 8) Programme de revendications du mouvement syndical.

Pour chaque cours, la Commission syndicale mettra un syllabus à la disposition des élèves.

Les meilleurs élèves de ces deux cours seront invités à assister à une Semaine d'études que la Commission syndicale, d'accord avec la Centrale d'Éducation ouvrière, organisera l'été prochain à l'École ouvrière supérieure.

Nous espérons que les Fédérations de Syndicats feront, au cours de cet hiver, un très sérieux effort en vue d'assurer une large réussite des cours pour jeunes syndiqués. Ainsi que nous l'avons déjà demandé l'an dernier, nous croyons qu'il serait utile d'organiser plusieurs cours dans chaque région, un seul cours régional n'étant pas de nature — croyons-nous — à attirer la grande masse des jeunes travailleurs.

Les commandes de syllabus doivent être adressées à la Commission syndicale.